République démocratique du Congo

A. Progrès dans la mise en œuvre du standard minimum

La République démocratique du Congo compte deux conventions fiscales en vigueur, ainsi que l'indique sa réponse au questionnaire d'examen par les pairs. Aucune de ces conventions n'est conforme au standard minimum.

La République démocratique du Congo n'a pas signé l'IM.

B. Conclusion

Recommandation

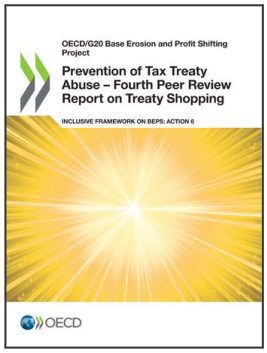
Il est recommandé que la République démocratique du Congo élabore un plan afin de mettre en œuvre le standard minimum dans ses conventions pour laquelle aucune mesure n'a encore été prise et qui ont été conclues avec des membres du Cadre inclusif sur le BEPS (Afrique du Sud et Belgique).[144]

Autres conventions

Le tableau ci-après répertorie les conventions non conformes, qui ne font pas l'objet d'un instrument de mise en conformité, qui n'ont pas donné lieu à une déclaration générale relative à l'application d'une règle détaillée de limitation des avantages, et pour lesquelles aucune mesure n'a été prise en vue de mettre en œuvre le standard minimum.

	1. Partenaires conventionnels	2. Membre du Cadre inclusif
1	Afrique du Sud	Oui
2	Belgique	Oui

[144] Il est noté que la République démocratique du Congo a travaillé en collaboration avec le Secrétariat en vue de la signature de l'IM et a préparé un projet de liste de réserves et notifications au titre de l'IM.



Extrait de :

Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping

Inclusive Framework on BEPS: Action 6

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/3dc05e6a-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2022), « République démocratique du Congo », dans *Prevention of Tax Treaty Abuse – Fourth Peer Review Report on Treaty Shopping : Inclusive Framework on BEPS: Action 6*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/ad2acfb7-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.

OCDE